

CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 53

NOVEMBRE 2025

L'EDITO

Dans ce numéro, nous abordons la question qui se pose à chaque élection municipale : le cumul des mandats de maire et de président d'agglomération. Nîmes n'échappe pas à ce dilemme.

Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro :

Philippe ROATA, Catherine BERNIE-BOISSARD et Claude ALLET

Le Maire de Nîmes doit-il être aussi Président de l'agglomération Nîmes Métropole ?

La question se pose avec plus d'acuité pour la prochaine élection municipale. Elle fait débat dans la majorité sortante de la ville-centre. Elle se pose également pour les oppositions de gauche, voire d'extrême-droite. En effet, c'est à la fois une question de pouvoir politique et de bonne administration.

Parfois il s'agit plus d'une recherche de compromis pour la répartition des postes que d'une analyse des avantages et inconvénients des deux options possibles. Nous avons demandé à deux citoyens de nous éclairer sur ce débat récurrent.

M. Cumulard :

Le maire de la ville-centre comme président de la communauté d'agglomération, c'est un choix de bon sens. **Un maire-président est plus et mieux entendu par l'État, la Région, le Département, l'Union Européenne** et les parlementaires. D'ailleurs 57,5 % des agglomérations sont présidées par le maire de la ville centre. Cela veut dire que leurs avis sur les projets comme sur les financements tiennent la route.

Et puis, bien entendu, avec un tel cumul, **on n'assiste pas aux conflits désastreux qui peuvent apparaître entre le maire de la ville principale et le président de l'agglomération**. À Nîmes métropole, nous avons vécu la rivalité entre le maire Jean-Paul Fournier et le président de l'agglo Yvan Lachaud ... Ce sont les citoyens qui ont été les victimes de cette bataille politicienne. Quand il y a deux exécutifs, les deux administrations se rejettent les responsabilités et entretiennent des conflits. Les citoyens ont du mal à y voir clair.

Mme Distinguo :

Peut-être avez-vous raison, Mais dans le cas où le maire de la ville-centre est en même temps président de l'agglo,



cela fait de cette dernière une simple annexe de la ville principale.

Cette situation renforce **le caractère peu démocratique de l'élection des conseillers communautaires**, qui découle au second degré des listes municipales. Il me semble que le suffrage universel est ainsi détourné.

D'ailleurs, une avocate de Montpellier, Me Hélène Bras, remarque que « alors qu'il s'agit de leur quotidien, les électeurs ne sont pas à même de savoir ce que les élus communautaires mettront en œuvre en matière de prix de l'eau, de redevance pour les ordures ménagères, ou d'urbanisation. »

D'autant que les programmes présentés lors des élections municipales sont la plupart du temps muets sur les politiques communautaires. Et cela, alors que les compétences des agglomérations sont de plus en plus étendues. **Le cumul tend à faire des citoyens des communes périphériques, des citoyens moins bien représentés que ceux de la commune centre**. Des citoyens de seconde zone !

Par contre, lorsqu'un maire d'une commune périphérique est élu président de l'agglomération, les élus des autres communes se sentent mieux représentés et donc mieux pris en compte. En dehors de Nîmes, il y a 38 autres communes : est-il légitime que le maire de Nîmes soit obligatoirement le président de l'agglo ? Le maire de l'une des 38 communes périphériques pourrait incarner la diversité du territoire intercommunal et **permettre une meilleure répartition des équipements et services**.

Enfin, je pense que **la fonction de maire d'une ville comme Nîmes est un poste à plein temps**. Lorsqu'elle était cumulée avec une fonction de député ou sénateur, la présence à l'Assemblée ou au Sénat de ces élus n'était pas des plus assidues. La ville, comme le Parlement étaient perdants.

M. Cumulard :

Première observation, il y a 262 000 habitants à Nîmes métropole mais la ville de Nîmes, qui regroupe 57 % des habitants, n'est représentée que par la moitié des élus communautaires : 52 élus sur 104. La ville-centre n'écrase donc pas les autres communes.

Deuxième observation, **le cumul des fonctions de maire et de président de l'agglomération permet des économies d'échelle dans les services publics** : un seul cabinet, une direction des ressources humaines commune, une direction unique des achats avec un pouvoir de négociation plus important, etc. C'est très important, au moment où les budgets des collectivités sont très contraints. Toute économie faite sur les frais de fonctionnement préserve les marges pour investir.

Mme Distinguo :

Aujourd'hui, l'agglomération Nîmes métropole est présidée par le 1er adjoint de la ville-centre, Nîmes. Mais on est loin du compte pour les économies d'échelle, les cabinets, il y en a bien deux, à la mairie et à l'agglomération, etc.

Mettre en commun les services, travailler dans le sens de l'intérêt général, c'est possible, sans cumul des mandats, **si une même volonté de coopération et d'efficacité anime les élu.e.s municipaux et communautaires.**

En région PACA par exemple, le Pôle métropolitain Cap Azur a pour objet de mutualiser les moyens existants des quatre communautés d'agglomération et de communes Cannes Lérins, Pays de Grasse, Sophia-Antipolis et Alpes d'Azur.

Toutefois il ne faut pas oublier que **les domaines de compétences de ces collectivités sont très différents tant en termes de contenu qu'en termes de périmètre d'intervention.** Une direction de Nîmes métropole indépendante garantit que c'est bien l'intérêt communautaire qui justifie la décision et non celui de la seule commune centre.

M. Cumulard :

La meilleure garantie de l'intérêt communautaire, c'est que les conseillers aient une vision collective du territoire de l'agglomération et non de leur seule commune d'appartenance. C'est l'objet de leur mandat.

Le cumul des fonctions garantit la cohérence entre les politiques menées par les différentes collectivités, par exemple en matière économique avec le développement de l'aéroport, le projet de Magna Porta, les transports en commun à l'échelle de l'agglomération ...etc.

Mme Distinguo :

Permettez-moi de vous interrompre. Le président de l'agglomération est élu de manière indirecte par les seuls représentants des communes. Souvent les maires sont des hommes. **Où est la place des femmes** à ce poste de pouvoir et d'administration ?

M. Cumulard :

D'accord, mais au moment où les moyens des collectivités locales sont de plus en plus contraints, il est impératif de créer des synergies et des complémentarités entre les initiatives et les projets des deux entités.

Toute concurrence sur des projets ou des initiatives est domageable. **La création d'une Communauté urbaine en lieu et place de Nîmes métropole renforcerait l'intégration intercommunale**, avec la définition d'un projet commun qui manque aujourd'hui.

Mme Distinguo :

Vous avez raison. **Pour assurer cette cohérence, il existe de nombreux outils**, souvent imposés par des lois : Schéma de cohérence territoriale, Programme local de l'habitat, Projet alimentaire territorial, Plan Climat Air Energie Territorial, Plan local d'urbanisme intercommunal, etc.

Ce sont des outils intéressants pour débattre et définir un avenir commun. Mais en dehors des citoyens mobilisés, qui les connaît ?

Il n'est pas nécessaire de cumuler les mandats pour aller vers plus de cohérence territoriale. **Il faut sans doute plus de pédagogie, de démocratie, afin que les citoyens aient confiance.**

Quant aux élu.e.s, ils et elles doivent être rassuré.e.s. Plus d'intercommunalité ne signifie pas moins de pouvoirs locaux, mais plus d'efficacité dans l'action et plus de résultats tangibles. C'est pourquoi, on peut regretter au passage que Nîmes métropole refuse jusqu'à présent d'envisager et même simplement de discuter d'un Plan local d'urbanisme intercommunal.

Sans conclure :

Le débat est toujours très nourri sur ce sujet. Les différentes listes en présence nous feront certainement part de leur position à ce propos.

Mais vous qu'en pensez-vous ?

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.
Ecrivez-nous à : contact@controverses30.fr
Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.controverses30.fr/>
Et sur notre page <https://www.facebook.com/controverses30>

